

NKM pourra présenter sa candidature à la Métropole du Grand Paris



"Cette décision paraît évidente au regard de la démocratie" ont estimé NKM et Patrick Devedjian.

Le Conseil constitutionnel a censuré le 6 août dernier, l'un des articles de la loi NOTRe sur la réforme territoriale, dont l'objectif était, selon la droite, d'empêcher la candidature de Nathalie Kosciusko-Morizet au conseil de la Métropole du Grand Paris. "Cette décision paraît évidente au regard de la démocratie et confirme l'irrégularité de la manœuvre électorale imaginée par le gouvernement pour écarter Nathalie Kosciusko-Morizet de la présidence de la Métropole de Paris," ont indiqué d'une plume commune, Patrick Devedjian, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et NKM.

C'est donc une victoire pour cette dernière, qui n'a cependant pas encore annoncé sa candidature pour le moment. Selon l'entourage de la vice-présidente des Républicains, Nathalie Kosciusko-Morizet "n'a jamais fait acte de candidature ou dit qu'elle ne serait pas candidate. La situation est identique aujourd'hui". Plusieurs noms ont par ailleurs été évoqués pour ce poste, notamment celui de l'ancien ministre et député maire de Rueil-Malmaison, Patrick Ollier. Selon lui, "ça ne peut pas être Nathalie, elle n'est pas maire. On ne peut pas prendre quelqu'un d'une opposition municipale comme président de 123 maires de la Métropole".

Mais NKM n'entend pas se faire évincer de cette façon. "Nous continuerons à nous battre pour que, en dépit de sa naissance difficile, la Métropole du Grand Paris soit au service des Franciliens et s'inscrive dans la compétition internationale des grandes métropoles, ont conclu" l'intéressée et Patrick Devedjian.